

Avis important

Hier, suite à la publication d'un avis du gouvernement canadien déconseillant tout voyage non essentiel à l'extérieur du pays, nous avons annoncé que les frais médicaux engagés relatifs à un voyage à l'extérieur du Canada dont le départ aurait lieu après le 13 mars 2020 ne seraient pas couverts. Toutefois, étant donné la sévérité de la présente situation, et notre volonté d'accompagner nos clients et adhérents à travers cette crise, nous avons décidé de couvrir tous les frais médicaux admissibles, incluant ceux qui se rapportent à la COVID-19, pour les voyages à l'extérieur du Canada, et ce, peu importe la date de départ du voyage. **Néanmoins, nous recommandons fortement aux adhérents de suivre les plus récentes directives qui se trouvent dans la section Voyages du site web du Gouvernement du Canada.** Nous regrettons tout inconvénient que la communication précédente aurait pu causer. Nous avons mis à jour la communication envoyée hier pour refléter ce changement (voir ci-dessous).

Mise à jour importante relative au coronavirus (COVID-19) et à l'assurance voyage

Le 13 mars 2020, le gouvernement canadien a émis une recommandation officielle, indiquant à tous les Canadiens d'éviter les voyages non essentiels à l'extérieur du Canada jusqu'à nouvel ordre.

Cette situation se reflètera comme suit sur les régimes d'assurance collective :

- Si le régime inclut **l'assurance voyage**, tous les frais médicaux admissibles seront couverts, incluant ceux engagés relativement à la COVID-19.
- Si le régime inclut **l'assurance annulation de voyage**, la pandémie de coronavirus est dorénavant considérée comme un risque connu. L'ensemble des frais engagés relativement à la COVID-19 ne seront plus couverts pour tout voyage à l'extérieur du Canada réservé le ou après le 13 mars 2020.

Nous avons publié cette information sur les sites sécurisés destinés aux administrateurs et aux adhérents pour les aviser de ce changement. Nous suivons la situation de très près et vous informerons de tout développement relatif au coronavirus le plus rapidement possible. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre conseiller de Desjardins Assurances.